



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 mars 2026 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 7

Présents : Mme CAPDEVIELLE Marie-Laure, M. CLERET Laurent, M. GUILLOT Frédéric, M. LEFETZ Jean-Paul, Mme LEFETZ Sandie, Mme MAGESTÉ Chantal, M. MATRASSOU Didier, Mme PAGNIEZ Tania, M. VERDIER-MATAYRON Ghislain

Excusé(s) : M. BORDES Dominique, Mme BOUJENAH Ingrid

Secrétaire de séance : Mme CAPDEVIELLE Marie-Laure

Président de séance : Mme LEFETZ Sandie

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection du/des adjoint(s)
- Lecture de la charte de l'élu local
- Tableau du Conseil Municipal
- Indemnités du/des adjoint(s)
- Délégations du Conseil Municipal consenties au maire
- Désignation des correspondants et des délégués
- Questions diverses

La séance est présidée par M.LEFETZ Jean-Paul, doyen d'âge, jusqu'à l'élection du maire.

Le conseil municipal désigne Mme CAPDEVIELLE Marie-Laure comme secrétaire de séance et Mme MAGESTÉ Chantal et M.VERDIER-MATAYRON Ghislain en tant qu'assesseurs.

1 - Élection du Maire

Chaque conseiller est invité à procéder au vote à bulletin secret. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

A obtenu, Mme Sandie LEFETZ : 9 voix

Mme Sandie LEFETZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Mairie de Saint-Aunix-Lengros
858 chemin de la Mairie
32160 SAINT-AUNIX-LENGROS
05 62 69 45 20 - mairie@st-aunix-lengros.fr



2 - Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal est invité à déterminer le nombre des adjoints au maire.
Après en avoir délibéré, le conseil décide la création d'un poste d'adjoint.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Élection du/des adjoint(s)

Mme CAPDEVIELLE Marie-Laure se présente en tant qu'adjointe.
Les conseillers sont invités à procéder au vote à bulletin secret.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

A obtenu, Mme Marie-Laure CAPDEVIELLE : 9 voix

Mme Marie-Laure CAPDEVIELLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe au maire et immédiatement installée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Lecture de la charte de l' élu local

Une fois le maire et les adjoints élus, le maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.
Chaque conseiller municipal a reçu par mail une copie de la charte et les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales relatives aux conditions d'exercice du mandat.

5 - Tableau du Conseil Municipal

Le tableau du Conseil Municipal est rempli selon l'ordre suivant :

- Maire
- Adjoint
- Conseillers municipaux (par ordre d'âge)

6 - Indemnités du/des adjoint(s)

Madame le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le montant des indemnités de fonction de l' adjoint est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées, fixé au taux suivant :

- 1^{er} adjoint : 5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Délégations du Conseil Municipal consenties au maire

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;



- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Désignation des correspondants et des délégués

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire invite celui-ci à procéder à la désignation des délégués pour les EPCI dont la commune est membre, ainsi qu'à la désignation des correspondants.

Après en avoir délibéré, les délégués et correspondants désignés sont les suivants :

- SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS
M. Matrassou Didier, titulaire
Mme Pagniez Tania, titulaire
- SIAEP DE BEAUMARCHES
M. Verdier-Matayron Ghislain, titulaire
M. Cleret Laurent, suppléant
- SICTOM OUEST
M. Lefetz Jean-Paul, titulaire
M. Guillot Frédéric, suppléant
- Délégué aux locations de salle : Mme Magesté Chantal
- Correspondant défense : M. Guillot Frédéric
- Correspondants Incendie et Secours : M. Bordes Dominique et Mme Capdevielle Marie-Laure

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Questions diverses

- Dans le cadre du Règlement Général à la Protection des Données (RGDP), les conseillers délégués ainsi que la première adjointe sont invités à compléter les fiches de données à transmettre aux différents organismes.

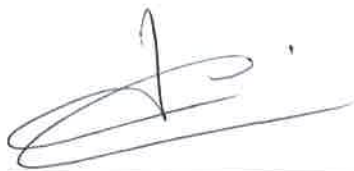
- Il est décidé que les séances du conseil municipal seront organisées en jour de semaine, à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.

**Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance
du Conseil Municipal du 07 avril 2026.**

Le Secrétaire de séance,

Fait à SAINT-AUNIX-LENGROS
Le Maire,




Mairie de Saint-Aunx-Lengros
858 chemin de la Mairie
32160 SAINT-AUNIX-LENGROS
05 62 69 45 20 - mairie@st-aunx-lengros.fr



